

Séance du conseil communal

du 27 mars 2025

Résumé sommaire

Ordre du jour

Présences	3
Séance publique	3
1. Communications du collège des bourgmestre et échevins	3
2. Contrats et conventions	3
2.1) Convention 2025 relative au Club Aktiv Plus « Kordall Aktiv » – Approbation.....	3
2.2) Office social – Convention pour l'année 2025 – Approbation.....	3
2.3) Convention – Construction de la nouvelle mairie pignon mitoyen entre les adresses 7 et 9, rue de la Résistance à Bascharage – Approbation	3
2.4) Contrat de bail concernant la location des lots dans la cité jardinière – Approbation 3	3
3. Projets et devis	3
3.1) Budget extraordinaire – 4/911/221311/24022 – Réaménagement de l'Ecole du Centre à Bascharage pour accueillir les classes de l'éducation précoce – Approbation du projet avec devis	4
3.2) Budget extraordinaire – 4/430/221311/20004 – Ecole de Linger – Redrocktrail – Approbation d'un devis supplémentaire	4
4. Finances communales	4
4.1) Budget extraordinaire – 4/911/221311/24022 – Réaménagement de l'Ecole du Centre à Bascharage pour accueillir les classes de l'éducation précoce – Crédit supplémentaire	4
4.2) Budget extraordinaire – 4/430/221311/20004 – Ecole de Linger – Redrocktrail – Crédit supplémentaire	4
4.3) Arrêt provisoire du compte d'administratif de l'exercice 2023 – Approbation	4
4.4) Arrêt provisoire du compte de gestion de l'exercice 2023 – Approbation.....	4
4.5) Office social – Bilans et comptes de profits et pertes de l'exercice 2023 – Approbation	4
5. Réglementation communale	4
5.1) Taxes et redevances relatives à l'eau destinée à la consommation humaine – 2/630/702300/99001 et 2/630/706120/99001 – Modification	4
5.2) Taxes et redevances d'assainissement des eaux usées – 2/520/706023/99001 – Modification.....	5
5.3) Règlement d'ordre intérieur de la commission de règlements – Approbation	5
5.4) Règlement d'ordre intérieur des écoles de l'enseignement fondamental de Bascharage – Modification.....	5
5.5) Règlement général de la circulation – Modification	5

Mairie :
24, rue de l'Eau
L - 4920 Bascharage

Adresse postale :
B.P. 50
L - 4901 Bascharage

6. Règlements temporaires de la circulation édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation	5
6.1) Règlement temporaire de la circulation, aux adresses 171, 173, 173A et 175 avenue de Luxembourg, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 21 mars 2025 délibération n° 2.....	5
6.2) Règlement temporaire de la circulation, entre les adresses 123 et 139 rue de la Libération à Linger, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 07 mars 2025 délibération n° 4	5
6.3) Règlement temporaire de la circulation, au croisement entre la rue de la Résistance avec la rue de l'Eau et la rue de l'Ecole à Bascharage, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 14 mars 2025 délibération n° 5.....	5
6.4) Règlement temporaire de la circulation, à l'adresse 36 rue du Dix Septembre à Hautcharage, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 14 mars 2025 délibération n° 3	5
6.5) Règlement temporaire de la circulation, à l'adresse 28 rue de Bascharage à Clemency, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 07 mars 2025 délibération n° 1	6
7. Commissions consultatives	6
7.1) Remplacement d'un membre de la Commission de la mobilité	6
8. Questions et réponses	6
Séance à huis clos.....	6
9. Personnel communal	6

Présences

Présents: Michel Wolter, bourgmestre, Yves Cruchten, Frank Pirrotte et Mireille Duprel, échevins ; Danielle Schmit, Josée-Anne Siebenaler-Thill, Christian Kirwel, Louis Philippe, Nathalie Demeyer-Scholler, Jil Feipel, Jérôme Hautus, Vincenzo Turcarelli et Joseph Hames, conseillers ; Jean-Marie Pandolfi, secrétaire communal.

Excusé : Arsène Ruckert (délégation du droit de vote à Yves Cruchten). Tom Ferber (délégation du droit de vote à Michel Wolter), conseillers.

Début de séance : 8h15

Lieu : Käerjenger Treff – Salle 2 au 2^e étage

Séance publique

1. Communications du collège des bourgmestre et échevins

Le bourgmestre informe le conseil communal de l'approbation ministérielle de la récente décision du conseil communal en ce qui concerne les bâtiments protégés. Dans les semaines à venir, le conseil communal se prononcera sur une adaptation des tarifs pour l'enlèvement des déchets. En conséquence, une expertise a été demandée au ministère de l'Environnement, qui n'est pas encore disponible à ce stade.

2. Contrats et conventions

2.1) Convention 2025 relative au Club Aktiv Plus « Kordall Aktiv » – Approbation

La convention, signée le 4 février 2025, régit la participation financière des communes signataires et reste, dans les grandes lignes, inchangée par rapport à l'année précédente.

Approbation unanime.

2.2) Office social – Convention pour l'année 2025 – Approbation

La convention signée le 7 janvier 2025 entre l'Office social, l'État luxembourgeois et la commune est inchangée par rapport à l'année précédente.

Approbation unanime.

2.3) Convention – Construction de la nouvelle mairie pignon mitoyen entre les adresses 7 et 9, rue de la Résistance à Bascharage – Approbation

L'accord conclu avec le propriétaire du numéro 7 définit la responsabilité de la commune et les dispositions à prendre lors de la démolition du numéro 9

Approbation unanime.

2.4) Contrat de bail concernant la location des lots dans la cité jardinière – Approbation

Monsieur Mike Da Silva Neves loue une parcelle à la cité jardinière au loyer annuel habituel de 60 €.

Approbation unanime.

3. Projets et devis

- 3.1) Budget extraordinaire – 4/911/221311/24022 – Réaménagement de l'Ecole du Centre à Bascharage pour accueillir les classes de l'éducation précoce – Approbation du projet avec devis

Monsieur Paul Scharlé, architecte communal, présente le projet. L'Ecole du Centre comprendra quatre salles de classe ainsi que deux salles de motricité. Le devis pour les travaux de transformation s'élève à 380.000 €. Les travaux devraient être terminés pour la rentrée scolaire 2025/2026.

Approbation unanime.

- 3.2) Budget extraordinaire – 4/430/221311/20004 – Ecole de Linger – Redrocktrail – Approbation d'un devis supplémentaire

Le devis initial s'élevait à 1.100.000 €. Le devis supplémentaire est estimé à 510.000 € et s'explique principalement par l'augmentation des prix au niveau des matériaux de construction, dû à la crise du Covid et à la poursuite du conflit en Ukraine.

Approbation unanime.

4. Finances communales

- 4.1) Budget extraordinaire – 4/911/221311/24022 – Réaménagement de l'Ecole du Centre à Bascharage pour accueillir les classes de l'éducation précoce – Crédit supplémentaire

Un crédit supplémentaire de 270.000 € est approuvé à l'unanimité.

- 4.2) Budget extraordinaire – 4/430/221311/20004 – Ecole de Linger – Redrocktrail – Crédit supplémentaire

Un crédit supplémentaire de 35.000 € est approuvé à l'unanimité.

- 4.3) Arrêt provisoire du compte d'administratif de l'exercice 2023 – Approbation

Les comptes de l'année 2023 se clôturent avec un solde créditeur de 16.111.329,88€.

Approbation unanime.

- 4.4) Arrêt provisoire du compte de gestion de l'exercice 2023 – Approbation

Approbation unanime.

- 4.5) Office social – Bilans et comptes de profits et pertes de l'exercice 2023 – Approbation

Approbation unanime.

5. Réglementation communale

- 5.1) Taxes et redevances relatives à l'eau destinée à la consommation humaine – 2/630/702300/99001 et 2/630/706120/99001 – Modification

Le bourgmestre explique le calcul des tarifs modifiés pour l'approvisionnement en eau potable, qui entreront en vigueur à partir du 1^{er} juillet 2025.

Approuvé par 14 voix (CSV, LSAP, DP, indépendant, ADR) et 1 abstention (déi gréng).

5.2) Taxes et redevances d'assainissement des eaux usées – 2/520/706023/99001 – Modification

Le bourgmestre explique le calcul des tarifs modifiés pour l'évacuation des eaux usées, qui entreront également en vigueur à partir du 1^{er} juillet 2025.

Approuvé par 14 voix (CSV, LSAP, DP, indépendant, ADR) et 1 abstention (déi gréng).

5.3) Règlement d'ordre intérieur de la commission de règlements – Approbation

Le secrétaire communal explique les détails du règlement intérieur de la commission nouvellement créée.

Approbation unanime.

5.4) Règlement d'ordre intérieur des écoles de l'enseignement fondamental de Bascharage – Modification

Le secrétaire communal explique les détails du règlement intérieur. La principale modification concerne l'accès limité aux bâtiments scolaires.

Approbation unanime.

5.5) Règlement général de la circulation – Modification

Les amendements concernent le stationnement limité dans le temps à certains endroits de la commune et la priorité à droite dans la rue de Schouweiler.

Approbation unanime.

6. Règlements temporaires de la circulation édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation

6.1) Règlement temporaire de la circulation, aux adresses 171, 173, 173A et 175 avenue de Luxembourg, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 21 mars 2025 délibération n° 2

Approbation unanime.

6.2) Règlement temporaire de la circulation, entre les adresses 123 et 139 rue de la Libération à Linger, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 07 mars 2025 délibération n° 4

Approbation unanime.

6.3) Règlement temporaire de la circulation, au croisement entre la rue de la Résistance avec la rue de l'Eau et la rue de l'Ecole à Bascharage, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 14 mars 2025 délibération n° 5

Approbation unanime.

6.4) Règlement temporaire de la circulation, à l'adresse 36 rue du Dix Septembre à Hautcharage, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 14 mars 2025 délibération n° 3

Approbation unanime.

- 6.5) Règlement temporaire de la circulation, à l'adresse 28 rue de Bascharage à Clemency, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 07 mars 2025 délibération n° 1

Approbation unanime.

7. Commissions consultatives

7.1) Remplacement d'un membre de la Commission de la mobilité

La section locale du CSV propose de remplacer Monsieur Marc Sales par Monsieur Pedro Da Silva Vaz. Monsieur Sales ayant présidé la commission, le collège des bourgmestre et échevins propose de nommer Monsieur Olivier Broy comme président.

Approbation unanime.

8. Questions et réponses

Séance à huis clos

9. Personnel communal

Conformément aux dispositions de la loi communale, ces points ont été traités à huis clos.

Fin de la séance : 11h00